

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2023

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 13       | 14                        |

| Vote                                      |
|---|
| <b>A l'unanimité</b>                      |
| Pour : 14<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Mantes la  
Jolie  
Le : 18/12/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
18/12/2023

L'an 2023, le 15 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/12/2023.

**Présents** : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DE BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

**Pouvoir** :  
GOMEZ José a donné pouvoir à Thierry LEVACHER

**Absente** :  
GARRIER Amandine

**A été nommée secrétaire** : Christine CORDIEZ

### 2023-XII-29 – AIDE SOCIALE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été sollicité par Madame LEDIEU Perrette pour l'attribution d'une aide sociale financière qui lui permettrait de payer ses dépenses énergétiques.

Il est proposé de verser une aide financière exceptionnelle à Madame LEDIEU Perrette au titre de l'année 2023 dans le cadre du dispositif "chèque-énergie" d'un montant de 150,00 euros.

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la demande d'aide financière de Madame LEDIEU Perrette pour contribuer à ses dépenses énergétiques,

**Considérant** la situation financière du foyer et les pièces présentées par Madame LEDIEU Perrette justifiant cette situation financière,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'attribuer une aide sociale financière exceptionnelle à Madame LEDIEU Perrette d'un montant de 150,00€ au titre de l'année 2023 dans le cadre du dispositif "chèque-énergie".

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

**Article 2 :**

Dit que la dépense est prévue à l'article 65133 du budget primitif 2023.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par courrier devant Monsieur le Maire et d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la commune, affichée sur les panneaux d'affichage et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Tacoignières.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Le Maire  
Patrice LE BAIL



REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com